COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PRADES

Compte rendu de la séance du 13 septembre 2021

Madame Florence BAPTISTE, Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN, Madame Joselyne CAMPS, Madame Florence CARTA, Monsieur Alain CATALA, Monsieur Benjamin CAZES, Madame Christel FORTUNA, Monsieur André GIOANNI, Madame Marie-Françoise LANCIAUX, Monsieur Sylvain LIEGARD, Monsieur Jean-Claude MORAT, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Roselyne DIAZ

Monsieur Jean-Paul BONNET représenté par Madame Florence BAPTISTE

Secrétaire de la séance : Christel FORTUNA

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2021 Décision modificative - budget communal Longueur de voirie Règlement service de l'eau Règlement service de l'assainissement Tarifications services de l'eau et de l'assainissement Demande subvention AIT auprès du CD66 Personnel communal Déclaration d'intention d'aliéner Convention GRDF Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance et remercie les membres présents de participer à cette réunion.

I) Ajout à l'ordre du jour

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Répartition FPIC
- Créances admises en non-valeur

A l'unanimité, les élus donnent leur aval. Ces 2 points sont donc ajoués à l'ordre du jour.

II) Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2021

Le compte rendu de la séance du 30 juin est approuvé à l'unanimité. Les élus ont reçu le compte-rendu présenté en même temps que la convocation à la présente réunion.

III) Vote de crédits supplémentaires - DM2 - budget communal (DE 2021 045)

Florence BAPTISTE - Adjointe au Maire en charge des finances - expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments		-3624.00	
6226	Honoraires		1800.00	
6541	Créances admises en non-valeur		1824.00	
	TO	TAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
	TO	TAL:	0.00	0.00
	TO	TAL:	0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

IV) Longueur de la voirie - mise à jour (septembre 2021) (DE 2021 046)

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le tableau récapitulatif des voies communales est présenté à l'Assemblée.

Monsieur le Maire indique que l'augmentation de la longueur des rues, à intégrer à la voirie communale représente 53 mètres et correspond à l'impasse des sources.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette mise à jour du tableau de la voirie communale qui voit passer :

la longueur des chemins $11\ 214,00\ m$ la longueur des rues $de\ 3\ 736,40\ m$ à $3\ 789,40\ m$ la surface des places $4\ 936,00\ m^2$

V) Adoption du règlement unique du service de l'eau potable (DE 2021 47)

Marie-Françoise LANCIAUX présente aux membres du conseil Municipal le projet de règlement intérieur du service de distribution d'eau potable, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés les élus approuvent le règlement et disent que les tarifs seront fixés ultérieurement et feront l'objet d'une nouvelle délibération.

VI) Adoption du règlement unique du service d'assainissement collectif (DE 2021 48)

Madame LANCIAUX présente aux membres du conseil Municipal le projet de règlement intérieur du service de d'assainissement collectif, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés les élus approuvent le règlement et disent que les tarifs seront fixés ultérieurement et feront l'objet d'une nouvelle délibération.

VII) <u>Demande de subvention au Conseil Départemental (Aménagement de Trottoirs le long de la route départementale 916) (DE 2021 049A)</u>

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement, en agglomération, de trottoirs le long de la route départementale 916 dont le coût prévisionnel s'élève à 76.209,19 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés arrête le projet présenté, adopte le plan de financement exposé ci-dessous et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

VIII) Recrutement d'un agent en CDD avant recrutement de fonctionnaire (avec tableau des effectifs) (DE 2021 050)

Le Maire explique au conseil Municipal qu'en raison du décès d'un agent titulaire et dans l'attente du recrutement d'un nouveau fonctionnaire il faudrait recruter un agent en CCD pour 6 mois, il propose que ce poste soit pourvu par l'agent qui occupe actuellement le poste d'agent polyvalent des services techniques (contrat aidé/PEC-CAE)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de créer un emploi temporaire aux fonctions d'agent polyvalent des services techniques à compter du 1^{ier} décembre 2021 et ce pour 6 mois (soit jusqu'au 31/05/2022) et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

IX) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que depuis la dernière séance du conseil municipal trois DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été reçues en mairie.

La première est présentée par Maître Jérôme SPITERI pour le bien cadastré section A n°1233 et A n°1236, situé 2, cami de la Font et appartenant à Madame Mathilde ARNAUD.

La deuxième est présentée par Maître Laurent MILLET pour le bien cadastré section A n°314 situé 26 avenue du Roussillon et appartenant à Madame Maryse SESTACH.

La troisième est présentée par SELAS Jean-Marc VALENCIA - Brice WENGER - Benjamin LAVAIL pour le bien cadastré section A n°705 situé 10 rue de l'Eglise et appartenant à Monsieur Alexandre DEMOULIN

Les membres du conseil municipal décident de ne pas exercer leurs droits de préemption pour l'ensemble de ces 3 mutations.

X) GRDF - Convention

Robert OLIVE présente aux membres du Conseil Municipal la convention "Saint Féliu d'Amont vert l'avenir" qui permet la conversion de chaudière au fioul vers le gaz, GRDF aide à hauteur de 400€ toute demande de raccordement. Les élus valide la convention et autorise le Maire

Jean-Christophe BOURQUIN est volontaire pour être l'interlocuteur.

X) <u>Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (DE 2021 051)</u>

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu, de la part de la Préfecture, une fiche d'information relative au Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021 et rappelle au conseil municipal que l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué le mécanisme de péréquation horizontale dénommé "Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales" (FPIC).

Ce dispositif vise à redistribuer une partie des ressources fiscales des ensembles intercommunaux (EPCI et ses communes membres), en prélevant les ensembles intercommunaux disposant d'un niveau "important" de ressources en vue d'abonder les ensembles intercommunaux les moins favorisés.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur un des trois modes de répartition possibles du FPIC, à savoir :

- conserver la répartition de droit commun,
- opter pour une répartition "à la majorité des des2/3"
- opter pour une répartition dérogatoire "libre"

et présente ces 3 dispositifs.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur de la répartition de "droit commun"

XI) <u>Admission en non-valeur de titres de recettes (budget de la commune)</u> (DE 2021 052)

Monsieur le Maire explique le principe des créances irrécouvrables et de l'admission en non-valeur.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes et entérine la proposition du Trésorier et il est dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 4.823,81 euros.

XII) Questions diverses

a) Organisation festivités de Noël:

Monsieur le Maire demande une anticipation des préparatifs des festivités de Noël. La décoration serait peut-être à changer, ne faudrait-il pas acheter de nouveau éléments de décoration ?

Joselyne CAMPS indique que certaines décorations peuvent se louer.

Monsieur le Maire propose un jeu concours de la plus belle maison décorée.

Jean Christophe BOURQUIN propose de fournir en lot un carton de vin.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour mener cette réflexion : Florence BAPTISTE, Joselyne CAMPS, Florence CARTA, Sylvain LIEGARD et André GIOANNI se proposent.

b) Point sur les travaux :

Marie Françoise LANCIAUX indique que principalement 2 désordres sont apparus : un écroulement au niveau du bassin de rétention se situant à la fin de l'avenue de Cerdagne, un renforcement va être nécessaire ; ainsi qu'un problème au niveau de la porte du cimetière mais qui a été résolu.

Les travaux au niveau du nouveau lotissement avancent bien, et le retard pris est en phase d'être rattrapé. La pose de l'enrobé est prévu fin septembre et la pose de l'alimentation électrique fin novembre. Un accord avec la SNCF a été trouvé concernant les parcelles qui avaient une surface à récupérer : des arbres ont ainsi été enlevés le long du talus et un enrochement a été réalisé.

Jean Claude MORAT demande si toutes les parcelles ont été vendues. Il semblerait que oui.

c) La micro-crèche:

Monsieur le Maire informe les élus que la micro crèche a pour projet d'accueillir une dizaine d'enfants, elle devrait ouvrir d'ici l'année prochaine.

d) Scolaire:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Le mobilier et les placards commandés ont été livrés.
- Le matériel numérique devrait arriver d'ici les vacances d'octobre.
- L'Education Nationale a créé et finance un poste de psychologue scolaire sur le secteur de Millas. Toutefois, c'est la communauté de communes qui devrait prendre en charge les modalités de fonctionnement. Ces modalités (local, informatique, matériel...) restent à définir à ce jour.

Jean Claude MORAT rappelle que cette mise en place ne correspond pas à la carte scolaire, ni aux compétences de la commune ou de la communauté de communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignement est une compétence régalienne de l'Etat.

Jean Claude MORAT indique que la rentrée scolaire 2021 s'est très bien passée.

Enzo GRANDO fait un service civique au sein de l'école et un enfant de l'école est suivi par une AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap).

Le conseil municipal des enfants se tiendra d'ici un mois.

La pelouse a été semée et l'arrosage automatique installé. L'accès restera protégé jusqu'aux prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Maire remercie Jean Claude MORAT, Joselyne CAMPS et Jean Christophe BOURQUIN pour leur participation aux vendanges de l'école. La journée a été formidable pour les enfants.

e) Sentiers du Canigou:

Joselyne CAMPS précise que le travail pour la validation des 2 boucles de randonnée (Boucle des Fontaines et boucle des Agouilles) est encore en cours.

Le travail de contact des propriétaires privés dont la boucle traverse le terrain suit son cours.

f) Passejade:

Monsieur le Maire indique que la Passejade fut une belle réussite et remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de la journée.

La visite commentée de l'entreprise CAMINADE, la balade autour de l'eau, le marché de terroir, la visite guidée de l'église par Jean Louis OLIVE, ... ont fait que le retour sur cette journée a été très bon. L'événement est à reconduire.

La communauté de communes qui organisait l'événement a indiqué que la réussite de la journée était également dû à l'investissement de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que tous les jeudis est organisé un marché de producteurs à la Fabricà.

g) Réunion publique:

La date pour une réunion publique courant du mois d'octobre est à déterminer.

h) Florence BAPTISTE précise que la communauté de communes applique le texte national qui précise que les médiathèques de proximité ne réouvriront pas avant le 15 novembre. Après avoir interpellé le Président de la communauté de communes à ce sujet, Florence BAPTISTE indique qu'une nouvelle réunion devrait se tenir courant du mois d'octobre afin de pouvoir anticiper la réouverture.

Joselyne CAMPS rappelle qu'avant la crise sanitaire, 6 bénévoles participaient à la gestion de la médiathèque.

i) Sylvain LIEGARD demande quand se fera la mise en place du radar?

Monsieur le Maire indique que l'achat du radar mobile est encore en attente et rappelle que c'est la commune d'Ille sur Têt qui se charge de cet achat, La commune de Saint-Féliu d'Amont participe au financement, mais ne maîtrise pas la date de passation de commande. Par ailleurs, une réflexion menée en lien avec les services de conseil en matière de vitesse et sécurité du Conseil Départemental va se tenir prochainement.

j) Place de la République :

Monsieur le Maire propose d'enrubanner le platane afin que les oiseaux ne puissent plus se poser dans l'arbre.

Les solutions mises en place jusqu'à présent n'ont pas fonctionné.

k) Alain CATALA informe le conseil municipal que la fibre a été déployée sur la commune.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h00.